



Vue générale, 1910 ©F. Roche

CLAIREFONTAINE

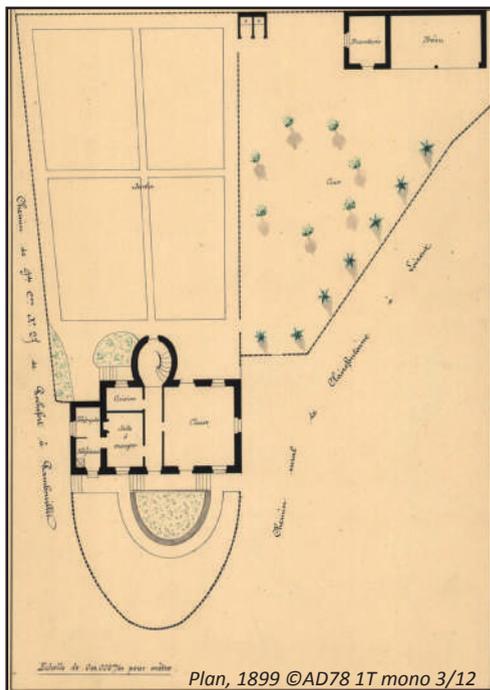
Architecte : inconnu
Date de construction : 1843
Adresse : 1 place de la Mairie
Fonction actuelle : mairie



Vue générale, 2016 ©H. Salamé

Histoire des lieux

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, l'instruction est dispensée à Clairefontaine par le curé, dans le presbytère ou dans un local prêté ou loué. En 1843, la mairie-école est édifée. L'inscription figurant sur une plaque dans l'actuelle salle du conseil indique que l'édifice a pu être réalisé grâce à la générosité d'un habitant clairefontain, M. Nicolas Philippe Schmitt : il vend son terrain à la commune et construit à ses frais la « maison d'école ». Dès 1867, le bâtiment subit des travaux de restauration, réalisés par l'architecte Thibery. On en profite pour ajouter une seconde chambre pour l'instituteur et déplacer l'escalier à l'extérieur de l'édifice. La salle de classe se trouve en rez-de-chaussée. La salle à manger et la cuisine de l'instituteur se situent de l'autre côté du vestibule. Ses chambres sont à l'étage et jouxtent la salle de mairie. L'école accueille alors une trentaine de garçons et dispense des cours du soir pour les adultes pendant la période hivernale. Particularité, le bâtiment abrite le télégraphe et le téléphone dans un appentis, et ce, jusqu'en 1990.



Plan, 1899 ©AD78 1T mono 3/12

Architecture et intérieurs

L'ancienne mairie-école est bâtie en pierre de meulière enduite. Elle présente une composition de façade régulière et symétrique à quatre travées. Plusieurs éléments la distinguent des autres maisons du bourg. Précédée par un perron, elle est décorée d'éléments en plâtre imitant la pierre de taille et possède un couronnement typique des mairies-école : l'horloge surmontée d'un fronton portant l'inscription « MAIRIE » et le clocheton. La tourelle à toit conique que l'on aperçoit à l'arrière du bâtiment abrite l'escalier desservant les pièces à l'étage.

Aujourd'hui, le bâtiment est resté inchangé, la disposition des espaces intérieurs également. On y trouve notamment la porte de l'ancienne salle à manger de l'instituteur en entrant sur la gauche et le vieil escalier en vis. Seul changement, la salle du conseil s'est installée dans l'ancienne salle de classe suite à l'externalisation de l'école. A l'étage, bureau du maire et salle des archives occupent désormais le logement de l'instituteur, et l'ancienne salle de mairie est devenue une salle de réunion qui conserve de vieilles étagères murales ainsi que la bibliothèque de l'école.



Arrière mairie, 2016



Escalier et salle du conseil, 2016

« Tout élève obtenant son certificat d'études a droit à un livret [d'épargne] de 40 ou 50 francs et à des volumes pour une somme égale. [...] Les récompenses sont décernées avec une juste répartition de manière à atteindre tous les genres de mérite et n'en laisser aucun sans encouragement, afin qu'en même temps que la capacité a la part de succès, la bonne volonté ait aussi la sienne. » **Auguste Camus (instituteur), Monographie communale, 1899**